|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf | Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:unep-old.emf | **CBD** |
|  | | Distr.  GÉNÉRALE  CBD/SBSTTA/REC/XXI/5  14 décembre 2017  FRANÇAIS  ORIGINAL : ANGLAIS |

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Vingt-et-unième réunion

Montréal, Canada, 11-14 décembre 2017

Point 7 de l’ordre du jour

recommandation adoptÉe par l’organe subsidiaire chargÉ de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

XXI/5. Cinquième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique : considérations relatives à son élaboration

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*

1. *Prend note* du plan de travail pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* qui figure dans la note de la Secrétaire exécutive[[1]](#footnote-1), et du calendrier joint en annexe à la présente recommandation ;
2. *Prenant note* de l’importance des sixièmes rapports nationaux pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et, *rappelant* la [décision XIII/27](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-27-fr.doc), *exhorte* les Parties à remettre leurs sixièmes rapports nationaux avant le 31 décembre 2018 au plus tard ;
3. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l’environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement, de continuer à soutenir les Parties dans l’élaboration de leurs sixièmes rapports nationaux, et *invite* l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture et d’autres partenaires concernés à fournir une contribution, selon qu’il convient ;
4. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à mettre à disposition de façon ouverte des données et des mises à jour de données exactes et fiables sur l’état des tendances et des prévisions en matière biodiversité ainsi que des menaces qui pèsent sur celle-ci, et sur les progrès réalisés dans l’application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020[[2]](#footnote-2), y compris sur le plan des activités d’intégration ;
5. *Recommande* à la Conférence des Parties d’adopter une décision dans ce sens :

*La Conférence des Parties*

1. *Rappelle* la [décision XIII/29](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-29-fr.doc), dans laquelle il a été décidé que la cinquième éditions des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* devrait servir de base au suivi du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020[[3]](#footnote-3), qui sera examiné par la Conférence des Parties à sa quinzième réunion ;
2. *Prenant note* de l’importance des sixièmes rapports nationaux pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et, *rappelant* la [décision XIII/27](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-13/cop-13-dec-27-fr.doc), *exhorte* les Parties à remettre leurs sixièmes rapports nationaux avant le 31 décembre 2018 au plus tard ;
3. *Rappelle également* la [décision XI/2](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-11/cop-11-dec-02-fr.doc) et *souligne* le fait que l’évaluation mondiale et régionale de la diversité biologique et des services écosystémiques et les évaluations thématiques effectuées par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que d’autres évaluations nationales et infrarégionales pertinentes, constituent une base importante pour l’évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d’Aichi pour la biodiversité dans la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*;
4. *Prend note* du plan de travail et des estimations des coûts de l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*1, y compris le calendrier indicatif joint en annexe à la présente décision, et *prie* la Secrétaire exécutive de :
5. Élaborer la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique,* y compris un résumé à l’intention des décideurs, sur la base de ce plan de travail ;
6. Informer les partenaires concernés et les contributeurs potentiels au sujet du calendrier d’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes ;
7. Poursuivre la collaboration avec les autres conventions relatives à la biodiversité et d’autres processus et organisations compétents dans l’élaboration et l’examen de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, s’il y a lieu et conformément à leurs mandats respectifs, y compris la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, entre autres ;
8. Prendre en considération les conclusions de la vingt-et-unième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques concernant différents scénarios pour la Vision 2050 pour la biodiversité, qui figurent dans l’annexe de la décision COP-XIV/--[[4]](#footnote-4) ;
9. *Exhorte* les Parties et *invite* les autres gouvernements et les organisations compétentes à mettre à disposition de façon ouverte des données et des mises à jour de données exactes et fiables sur l’état des tendances et des prévisions de la biodiversité ainsi que des menaces qui pèsent sur celle-ci, et sur les progrès réalisés dans l’application de la Convention et la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, y compris les activités d’intégration ;
10. *Invite* les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes, lorsque cela est possible, à verser des contributions financières en temps opportun pour l’élaboration et la production de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et ses produits connexes, y compris la deuxième édition des *Perspectives locales de la diversité biologique*.

*Annexe*

**Calendrier indicatif pour l’élaboration de la cinquième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique***

*Produit/élément Date*

**Évaluations régionales de l’IPBES Mars 2018**

**Échéance pour les rapports nationaux 31 décembre 2018**

Projet de grandes lignes du rapport Décembre 2018

Élaboration des premiers éléments de texte Janvier 2019

**Évaluation mondiale de l’IPBES Mai 2019**

Élaboration d’un avant-projet du rapport Mai-août 2019

Examen par les experts invités Août-septembre 2019

Révision du projet de rapport Août-septembre 2019

Examen par les Parties et le public Octobre-décembre 2019

Élaboration des éléments graphiques Novembre 2019

**SBSTTA-23 Novembre 2019**

Révision du projet de rapport Janvier-mars 2020

Traduction dans les langues officielles de l’ONU Mars 2020

Mise en page Mars-avril 2020

Impression et distribution aux manifestations de lancement Mai 2020

**SBSTTA-24/SBI-3 Mai 2020**

Lancement du rapport principal Mai 2020

**COP-15; CP/MOP-10; NP/MOP-4 Octobre 2020**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. [CBD/SBSTTA/21/6](https://www.cbd.int/meetings/SBSTTA-21). [↑](#footnote-ref-1)
2. Annexe de la [décision X/2](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. Annexe de la [décision X/2](http://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-fr.pdf). [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir le projet de décision de la Conférence des Parties qui figure dans la recommandation XXI/1 de l’Organe subsidiaire. [↑](#footnote-ref-4)